

# Territoires d'industrie : convention signée pour le Cluster Industries cinématographiques et audiovisuelles



## Les objectifs de la mise en œuvre d'une étude pré-opérationnelle Cluster Industries cinématographiques et audiovisuelles :

- Tirer parti des atouts de la filière cinéma et audiovisuel en misant sur la mise en réseaux des acteurs, l'émergence d'actions collectives et transversales.

Cette étude doit permettre d'appréhender collectivement les enjeux et de répondre aux objectifs suivants :

- Identifier les acteurs, les initiatives, l'offre de formation, les réseaux existants en matières de production, diffusion et formation cinématographique et audiovisuel à l'échelle du périmètre d'étude;
- Étudier la faisabilité et l'opportunité d'une mise en réseaux des acteurs publics et privés afin de créer et d'entretenir un système relationnel permettant d'augmenter les opportunités

d'affaires et de croissance (notamment l'accueil des tournages);

- Créer un réseau de diffusion qui favoriserait la circulation et l'échange d'œuvres cinématographiques entre festivals, réseaux de salles, ententes de distribution du territoire ou tout autre diffuseur implanté sur le territoire;
- Établir des véritables parcours d'accompagnement des auteurs avec la mise en réseau des dispositifs présents sur le territoire, dédiés à l'émergence de nouveaux talents du cinéma;
- Examiner la faisabilité et la pertinence d'une structure de type « maison de l'image » sur la bassin de Brives;
- Donner un éclairage sur les perspectives de développement de l'appareil de formation et vérifier le potentiel « emploi » en lien avec ce type de formation.

Pour aller plus loin sur le dispositif [Territoire d'industrie](#)